VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

ASSURANCES PROFESSIONNELLES

CAMPUS CYBER
HAUTS-DE-FRANCE • LILLE MÉTROPOLE

RISQUE CYBER

Nos conseils pour protéger votre entreprise

Plaquette commerciale

RISQUE CYBER

UNE MENACE PERMANENTE

Ransomware, vol de données personnelles… ces attaques peuvent altérer vos informations sensibles, rendre vos systèmes informatiques indisponibles, et entraîner des pertes financières importantes, pouvant se chiffrer en millions d'euros.

Avec l'entrée en vigueur prochaine de la réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act), qui impose des standards de résilience numérique aux entreprises des secteurs financiers et assurantiels, la conformité réglementaire devient cruciale pour faire face aux risques cyber. DORA vient compléter le RGPD en intégrant des exigences de sécurité et de continuité opérationnelle qui seront décisives pour la protection des infrastructures critiques.

L'assurance cyber devient alors le dernier rempart face aux risques numériques, en vous apportant la couverture essentielle pour répondre efficacement à ces nouvelles obligations et aux menaces persistantes.

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Avez-vous un plan de continuité d'activité en cas de cyber-incident ?

Savez-vous ce que vous devez faire en cas de violation de données ?

Connaissez-vous le niveau de sécurité de vos prestataires de services informatiques ? (ex: hébergeur)

Comment compenserez-vous les pertes de revenus liées à une interruption de votre activité ?

Êtes-vous en conformité avec les standards et normes règlementaires ?

ÊTES-VOUS EN CONFORMITÉ AVEC NIS2 ?

Qu'est-ce que NIS2 ?

La directive NIS2 (Network and Information Security) vise à renforcer la sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne. Elle s'applique aux secteurs essentiels et importants, tels que les infrastructures critiques, les technologies de l'information, les transports, et la santé.

Quelles sont les obligations pour les entreprises ?

NIS2 impose aux entreprises des obligations strictes en matière de cybersécurité. Elles doivent mettre en place des mesures de sécurité renforcées, signaler les incidents significatifs aux autorités nationales compétentes, et évaluer régulièrement les risques auxquels elles sont exposées. Ces entreprises doivent également garantir un niveau de résilience adéquat pour assurer la continuité de leurs activités.

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect de NIS2 ?

Le non-respect de NIS2 peut entraîner des sanctions administratives et financières importantes, pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros, ainsi que des restrictions d'activité en cas de manquement grave. Cette directive impose également aux dirigeants d'assumer une part de responsabilité dans la conformité de leur organisation.

RISQUE CYBER

INTÉGREZ VERSPIEREN À VOTRE DÉMARCHE DE GESTION

ASSISTANCE

- Frais d'expertise sécurité informatique (identification et correction de la faille).
- Frais d'avocat (constitution d'un dossier de recours, gestion des recours de tiers, identification des obligations de notification).
- Frais de communication et de gestion de crise (auprès du public, des clients, des actionnaires, etc.)
- Frais de récupération des données perdues, volées ou endommagées.

DOMMAGES SUBIS PAR L'ENTREPRISE

- Perte de revenus consécutive à une cyberattaque et coût des mesures correctives mises en place.
- Frais de notification de la violation de données aux régulateurs (CNIL) et aux personnes physiques.

SENSIBILISATION ET DIAGNOSTIC RÉALISÉS (GRATUITEMENT) PAR LE CAMPUS CYBER HAUTS-DE-FRANCE LILLE METROPOLE

CAMPUS CYBER
HAUTS-DE-FRANCE • LILLE MÉTROPOLE

Dans le cadre de sa démarche de prévention, Verspieren propose avec le Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole :

- Une sensibilisation à la cybersécurité réalisée par un expert du Campus Cyber HdF Lille-Metropole;
- Le diagnostique MonAideCyber développé par l'ANSSI permettant d'évaluer son risque cyber et de faciliter la mise en oeuvre des premières mesures de réduction des risques.

Jonathan BRUGE
Chargé de clientèle
direction services aux entreprises

jbruge@verspieren.com
07 48 14 36 57

DOMMAGES CAUSÉS À DES TIERS

- Violation de données personnelles : si réclamation, indemnisation des individus concernés.
- Dommages & intérêts en cas de compromission de données confidentielles de tiers ou de transmission de virus.
- Prise en charge des réclamations de tiers consécutives à la diffusion de contenu sur les sites internet et les comptes de réseaux sociaux de l'entreprise (diffamation, atteinte à la vie privée, etc.)

ENQUÊTES ET SANCTIONS

- Accompagnement en cas d'enquête administrative (type CNIL), et prise en charge des sanctions prononcées quand elles sont assurables.
- Prise en charge des pénalités PCI-DSS en cas de violation de données cartes de crédit.

EXTENSION DE GARANTIE

- Cyber-extorsion : rançon / négociation
- Cyber-fraude : fraude commise via une intrusion dans le système d'information (option max 250k €).
- Piratage de lignes téléphoniques générant une surfacturation par l'opérateur télécom (option max 250k €).

ÊTES-VOUS EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD ?

- Le RGPD encadre le traitement des données à caractère personnel (nom, email, date de naissance, etc.) sur le territoire de l'Union européenne.
- Quelles sont les multiples obligations des entreprises ?
- Elles doivent informer pourquoi les données personnelles sont collectées et pour quelle durée. Elles doivent également alerter les personnes concernées en cas de fuite ou de détournement de données. Par ailleurs, les entreprises doivent obtenir le consentement de chaque individu dont elles collectent les informations, de manière licite et loyale et via une action active. Enfin, les entreprises ont l'obligation de garantir la protection des données sensibles, telles que l'orientation sexuelle, l'ethnie, l'état de santé… et d'alerter les autorités de contrôle en cas de défaillance de leur système.

QUELLES SONT LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU RGPD ?

Tout manquement est passible de sanctions pouvant aller de la simple suspension des traitements de l'information jusqu'à 20 millions d'euros avec obligation de réparations de dommages causés. Des sanctions pénales peuvent également être mises en oeuvre.

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

ENSEMBLE, INVENTONS DEMAIN

Verspieren — SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € – 1, avenue François-Mitterrand, 59290 Wasquehal
Siren n° 321502049 — RCS Lille Métropole — n° Orias : 07 001 542 - www.orias.fr — Crédits photo iStock
Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - LS_DSE_Offre_Cyber_11/24

CATALOGUE
BAC DE TRI